



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014

La réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) se déroule sous la présidence de M. Xavier LE GALL, secrétaire général, représentant M. Thierry TERRET, recteur de l'académie de la Réunion.

Participent à la réunion :

A titre des représentants de l'administration :

M. Xavier LE GALL, secrétaire général
M. Jean-François SALLES, IA-DAASEN
M. Yann COUEDIC, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines
Mme Mialy VIALLET, directrice adjointe des ressources humaines

A titre des représentants du personnel :

Pour L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) :
M. Luc BOYER, en qualité de titulaire
M. Christian GAY, en qualité de titulaire
M. Jacky CHANE-ALUNE, en qualité de suppléant

Pour La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :
M. Roland RIBES, en qualité de titulaire
Mme Catherine DURIEZ, en qualité de titulaire
Mme Béatrice LECOQ, en tant que suppléante

Pour l'UER :

M. Pierre JEANBOURQUIN, en qualité de titulaire
M. Olivier VIENNE, en qualité de titulaire

Pour la CGTR Educ'Action SAIPER :

M. Cédric LENFANT, en qualité de titulaire

A titre d'acteurs opérationnels :

M. Frédéric LE BOT, médecin Conseiller technique
Mme Mireille MICHELS-GALY, médecin de prévention
Mme Nathalie LECHAT, médecin du personnel
Mme Ana EBRO, infirmière conseillère technique
Mme Françoise PENENT, conseillère technique sociale
M. Christian ECOLIVET, inspecteur santé et sécurité au travail
M. Eric COULEAU, proviseur vie scolaire
Mme Coralie SENE, conseillère de prévention départementale.

En outre, assistait à la réunion :

M. Georges CAMALON, secrétaire administratif.

Ouverture de séance

Le président accueille les participants à 9h30. Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

M. Roland RIBES, FSU, est secrétaire de séance.

Rectorat
Délégation Académique
à l'Hygiène et à la Sécurité
(DAHS)

2013-2014 / n°

Affaire suivie par
Georges CAMALON
Secrétaire administratif
du CHSCTA

Téléphone
02 62 48 13 86

Fax
02 62 48 11 40

Courriel
ccamalon@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr



Ordre du jour

- 1- Approbation du PV du CHSCTA du 21 mai 2014
- 2- Présentation des résultats de l'enquête de climat scolaire et de victimation
- 3- Présentation des *Orientations stratégiques* ministérielles 2014-2015 de l'éducation nationale en matière de politique de prévention des risques professionnels.
- 4- Proposition de révision du Programme Annuel de Prévention
- 5- Proposition de modification du règlement intérieur
- 6- Proposition de création d'un CHSCT spécial pour le Rectorat
- 7- Présentation de deux actions relatives à la prévention des RPS dans l'académie de La Réunion :
 - Séminaire du 10 octobre 2014 « *Prévention des risques psychosociaux* » à destination des personnels d'encadrement
 - Semaine de la qualité de vie au travail au rectorat, du 13 au 17 octobre 2014
- 8- Questions diverses

Déclaration préalable

La **FSU** réitère la demande d'un comité de suivi des réformes, notamment celles des rythmes scolaires et des REP+.

Elle propose aussi que soit établi un programme de visites des établissements qui connaissent des situations de travail difficiles.

Le **président** annonce qu'un groupe de travail, associant les partenaires sociaux, se réunira prochainement sur la nouvelle cartographie des Réseaux d'éducation prioritaire, REP et REP+.

L'**IA-DAASEN** annonce que le comité de suivi des rythmes scolaires se réunira le jeudi 9 octobre avec la participation des représentants des personnels, qui auront alors la possibilité d'évoquer les questions de conditions de travail.

Le **président** rappelle que le programme de visites des établissements sera pris en compte puisqu'il s'agit d'une des attributions des membres du CHSCT.

La **FSU** s'inquiète des effets pervers de la réforme de REP+ qui se traduit par une augmentation de la charge de travail rémunérée en HSA.

L'**IA-DAASEN** ajoute que le 9 octobre il y aura aussi une réunion du Groupe académique de pilotage de l'éducation prioritaire (GAPEP) dans laquelle les conditions de travail pourront être évoquées.

1 - Approbation du PV du CHSCTA du 21 mai 2014

Le PV du CHSCTA du 21 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 - Présentation des résultats de l'enquête de climat scolaire et de victimation

Le **proviseur vie scolaire** présente les résultats de l'enquête de climat scolaire et de victimation qui a été menée en 2011. Ces enquêtes ont lieu tous les 2 ans. L'enquête CIVIS recense les faits constatés. L'enquête de victimation recense les faits ressentis. Elle a été menée d'abord auprès des élèves, puis étendue aux personnels. Elle a concerné un échantillon de 158 000 personnels et 18 000 questionnaires sous forme de mail ont été analysés

Globalement, 60,6 % de personnels sont satisfaits du climat scolaire de leur établissement contre 37,2 % d'insatisfaits. L'insatisfaction est plus ressentie dans les lycées professionnels que dans les collèges et les LEGT. Cette perception peut être corrélée aux chiffres des actes de violence constatés dans ces types d'établissement. Les personnels de direction expriment une insatisfaction beaucoup moins marquée (6%) que les enseignants .

Les personnels de l'éducation prioritaire se sentent plus exposés à la violence que les autres, ce qui met en évidence le facteur de l'inégalité sociale dans le climat scolaire. La victimation est principalement constituée par une violence verbale et symbolique. La violence physique est exceptionnelle et relève plus du fait divers que de la tendance statistique.

Environ 20 % des personnels déclarent avoir connu des formes de harcèlement.



Près de 22 % vivent une appréhension avant de prendre leur service. Ce taux s'élève à presque 30 % pour les personnels exerçant en ZUS et dans les classes spécialisées. Elle concerne les micro-violences et les incivilités (32,4 %), la relation aux élèves (28,4 %), la relation à la direction (15,4 %).

Près de 56 % des personnels s'estiment insuffisamment formés au métier. Ce chiffre s'élève à 59 % pour les enseignants de la filière générale, 57 % pour les enseignants de SEGPA ou classes spécialisées, 37 % pour les CPE, 75 % pour les autres personnels de la vie scolaire, 45 % pour les personnels de service, 51 % pour les personnels administratifs.

La prochaine enquête aura lieu en 2015.

La FSU demande si une extraction académique est possible

Le proviseur vie scolaire répond que l'échantillonnage correspond à une représentativité nationale, le but n'étant pas d'identifier une académie ou un établissement.

L'UER demande pourquoi l'enquête ne concerne pas le 1^{er} degré.

Le proviseur vie scolaire constate que les résultats concernent le 2^d degré et suppose que la prochaine enquête pourrait s'étendre au 1^{er} degré.

La CGTR Educ'Action SAIPER s'étonne qu'on préconise la formation et la professionnalisation comme solutions au problème de violence alors que l'inégalité sociale est déterminante.

Le proviseur vie scolaire précise que la formation vise à faire connaître le milieu scolaire, sa violence spécifique et les moyens disponibles pour les affronter.

Le président pense que cette préparation donne les moyens d'apporter des réponses professionnelles à la violence en évitant toute mise en cause personnelle.

Information

Le président propose la constitution d'un groupe de travail sur la chaleur début novembre, élargi aux syndicats non représentés au CHSCT, même s'il reste considéré comme une émanation du CHSCT, dont les membres représentants rapporteront le résultat et les propositions auprès des collectivités locales propriétaires des bâtis.

Il informe par ailleurs de la tenue d'un groupe de travail en novembre sur l'enseignement professionnel.

3 - Présentation des Orientations stratégiques ministérielles 2014-2015 de l'éducation nationale en matière de politique de prévention des risques professionnels

L'inspecteur santé et sécurité au travail présente les *Orientations stratégiques* qui constituent le programme annuel de prévention des risques professionnels issu du CHSCT ministériel de l'Education nationale. Elles fixent les priorités de la politique de prévention académique. Pour l'année 2014-2015, ces priorités se déploient selon 4 axes: conforter les CHSCT dans leurs attributions, renforcer la médecine de prévention, créer un service de prévention des risques professionnels, prévenir les risques psychosociaux.

Le médecin conseiller technique souligne la difficulté de recruter des médecins du travail aux conditions financières de l'académie même si le renforcement du service de médecine de prévention reste nécessaire. Il rappelle que le nombre de 20 000 personnels imposerait le recrutement de 7 médecins pour répondre à la réglementation alors que 2 sont actuellement en exercice.

En raison de ces contraintes, le pilotage s'est orienté en priorité vers les personnels en difficultés, ceux qui sont adressés par l'administration et ceux qui font la demande d'une consultation.

Le président précise que pour renforcer le lien entre le service de médecine et celui des ressources humaines, un guide sur les dispositifs RH sera élaboré et mis à la disposition des membres du CHSCT et de tous les acteurs qui interviennent dans le champ de la santé des personnels.



4/9

Le médecin conseiller technique précise que le développement des actions en milieu de travail est réalisé par l'inspecteur santé et sécurité au travail, qui saisit le médecin de prévention selon les besoins.

Il fait remarquer aussi que le renforcement de l'équipe médicale par des infirmières, psychologues et ergonomes est difficile à mettre en œuvre parce que ces personnels ne relèvent pas de l'Education nationale.

Quant à l'orientation des personnels en difficulté vers les médecins spécialistes concernés, elle est le travail quotidien de la médecine de prévention.

Le président précise qu'au-delà du problème financier, le recrutement de médecins de prévention se heurte au problème, national par ailleurs, de trouver des personnels compétents en médecine du travail. Et certaines académies n'en sont pas dotées. Il ajoute que le recrutement d'un psychologue du travail à mi-temps est en cours.

4 - Proposition de révision du Programme annuel de prévention

L'inspecteur santé et sécurité au travail rapporte la demande des membres du CHSCTA de placer en priorité N°1 du Programme annuel de prévention en 2014 le recrutement d'un médecin de prévention et d'une infirmière de prévention ainsi que la mise en place d'un plan de recrutement pluriannuel 2015-2019.

Le président constate que cette proposition ne peut être engagée dans l'état actuel des moyens académiques mais accepte qu'elle y figure comme un souhait dans la mesure où le programme annuel est prévisionnel.

L'inspecteur santé et sécurité au travail estime que les propositions qui forment le contenu de la priorité N°2 du Programme annuel ne relèvent pas du CHSCT mais des décisions internes de l'EPLÉ.

Le président confirme que les points évoqués relèvent de la compétence et des obligations de l'EPLÉ même si le CHSCT peut encourager les établissements à satisfaire à ces exigences. Il propose de recommander la création de CHS dans les établissements où elles ne sont pas obligatoires et la tenue des réunions annuelles qui en résultent. Face à la préoccupation d'avoir une remontée de la mise en œuvre des CHS, le président rappelle aux membres du CHSCT qu'il fait partie de leurs attributions de contacter le chef d'établissement pour avoir un calendrier de la tenue des CHS, par exemple par le biais d'un courrier.

Par contre, le contrat d'objectif qui lie l'EPLÉ à l'autorité académique ne prévoit pas d'inclure les orientations de la politique de prévention de l'établissement dans ses thèmes.

La révision du programme annuelle est soumise au vote :

Pour : 5 ; Contre : 1 ; Absention : 1.

5 - Proposition de modification du règlement intérieur

L'UNSA fait part de la difficulté que rencontrent certains membres représentants à se libérer de leur service pour participer au CHSCT ou aux groupes de travail.

Le président propose d'arrêter un libellé type de convocation.

La CGTR Educ'Action SAIPER souhaite que soit rétablie la phrase de l'article 3 du Règlement intérieur qui demande au président de convoquer, en cas d'absence du personnel titulaire, le représentant du personnel suppléant désigné par l'organisation syndicale au titre de laquelle aurait dû siéger le représentant titulaire empêché. Ce qui justifie le droit de vote et le remboursement des frais.

Le président répond qu'en l'absence signalée d'un titulaire, son suppléant est convoqué et bénéficie à ce titre des droits du titulaire qu'il remplace. Et en cas d'absence non signalée du titulaire, la présence de fait du suppléant lui donne les mêmes droits, avec la possibilité de régulariser sa convocation. Le Règlement intérieur n'est pas modifié sur ce point mais son article 3 est compris en ce sens.

La CGTR Educ'Action SAIPER propose de faire figurer une formule à l'article 22 qui indique l'approbation du règlement intérieur et sa date.

Le président donne son accord pour cette modification.

Le règlement intérieur ainsi modifié est mis au vote et approuvé à l'unanimité.



6 - Proposition de création d'un CHSCT spécial pour le Rectorat

Le président propose d'entendre les arguments qui justifieraient la création d'un CHSCT spécial Rectorat.

La CGTR Educ'Action SAIPER rappelle que le rectorat disposait d'une CHS qui se réunissait régulièrement et dont les compétences pourraient être actualisées dans le cadre d'un CHSCT spécial.

Le président pense que le nombre limité de sujets concernant le rectorat pourrait être évoqué dans le cadre du CHSCT académique, ou éventuellement du CTS où des questions de santé, de sécurité et de conditions de travail ont déjà été abordées.

Le choix de l'instance est soumis à la réflexion des membres représentants du personnel et renvoyé au prochain CHSCTA.

7 - Présentation de deux actions relatives à la prévention des RPS dans l'académie de La Réunion :

Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, présente le Séminaire du 10 octobre 2014 « *Prévention des risques psychosociaux* » à destination des personnels d'encadrement. L'objectif est de sensibiliser le personnel d'encadrement aux risques psychosociaux et, plus largement, à la qualité de vie au travail, en vue d'une prévention primaire. La matinée sera consacrée à 2 conférences : « *Climat scolaire et qualité de vie au travail* » par Yves Montoya, maître de conférences en sciences de l'éducation de l'Université et « *Prévenir les risques psycho-sociaux et développer la qualité de vie au travail* » par Mathieu Sissler, psychologue du travail et des organisations chez ALIXIO. L'après-midi, l'approche se fera sous forme d'ateliers thématiques : les groupements d'aide professionnelle, l'humour pour régler les conflits, les aspects juridiques des risques psychosociaux, les facteurs de la qualité de vie au travail, intégrer les RPS dans le Document unique, le développement personnel, le développement du pouvoir d'agir, l'analyse de pratiques pour mieux vivre au travail, la communication relationnelle, quelle relation humaine au sein d'un établissement scolaire, la prévention des RPS, le climat scolaire et la qualité de vie au travail, l'impact d'une politique en faveur de la qualité de vie au travail sur l'organisation d'un service.

L'UNSA s'étonne que ni les membres du GAPRPS ni les membres du CHSCT n'aient été invités à participer aux ateliers.

Le président explique que l'objectif était de permettre une liberté de parole et d'échange entre pairs, qui aurait pu être limitée par la présence des membres du GAPRPS ou du CHSCTA. Ce travail initié sur les personnels d'encadrement pourra par la suite s'étendre aux autres catégories de personnels. En revanche, la participation aux conférences reste ouverte à tous.

La directrice adjointe des ressources humaines présente le déroulement de la « *Semaine de la qualité de vie au travail au rectorat, du 13 au 17 octobre 2014* ». Ouverte par une conférence de l'ARVISE, elle se poursuivra par des ateliers d'échanges de pratiques professionnelles et des moments conviviaux, (ateliers chocolat, fruits et santé, massages). Ces actions solliciteront les interventions de la DAHS, de la Médecine de prévention, du Service social des personnels, et aussi les intervenants extérieurs, notamment ceux qui ont été sollicités sur le séminaire du 10 octobre.

Elle précise aussi que ces 2 actions n'ont pu se mettre en place que grâce à un partenariat avec la MGEN, la MUTAZEN et l'Institut réunionnais de l'ergonomie.

Le président ajoute que l'objectif est de déployer ce type d'actions vers d'autres structures de l'académie.



6/9

8 - Questions diverses

UNSA :

► *L'état d'un établissement du premier degré (Grand Fond) a fait la une de l'actualité. Qu'en est-il exactement aujourd'hui ?*

L'inspecteur santé et sécurité au travail explique qu'un défaut de la fondation du bâtiment a entraîné une fragilité et une instabilité de sa structure en différents points. Un expert avait conclu à un problème récurrent et évolutif, recommandé la mise en place d'une procédure de surveillance des fissures à très court terme, demandé la réalisation de certains travaux dans un délai de 2 mois. L'ISST a jugé que l'école n'était plus conforme pour recevoir du public.

► *D'autres établissements ont des problèmes structurels, dont l'école G Thiebaut élémentaire de Le Port. Existe-t-il un recensement de ces établissements? Existe-t-il un risque pour le personnel ?*

L'inspecteur santé et sécurité au travail explique que l'affaissement d'une dalle au-dessus d'une coursive et d'une salle de classe crée un risque pour les usagers. La mairie a fait poser des étais. L'ISST a préconisé de retirer cette dalle lourde et de la remplacer par une dalle légère. La classe a été délocalisée pour la réalisation des travaux.

L'UNSA demande si ces problèmes structurels récurrents ne pourraient pas être anticipés.

L'IA-DAASEN rappelle que l'entretien du bâti relève de la mairie. L'académie a demandé aux mairies un état des lieux de leurs bâtis. Il a été demandé également aux IEN de faire remonter toutes les situations problématiques sur ce point. Par ailleurs, il attire l'attention sur le rôle du Document unique pour la traçabilité de cette question.

La conseillère de prévention départementale informe que des contacts ont été pris avec les mairies pour les alerter de la dégradation des bâtis. Par ailleurs, dans le cadre de leur formation, les assistants de prévention sont sensibilisés à cette problématique et des visites d'écoles présentant un mauvais état du bâti sont organisées.

► *Deux enseignants font partie du GAPRPS. Pourraient-ils bénéficier de temps institutionnel (décharge) pour effectuer leurs missions ?*

Le président répond qu'une décharge n'est pas prévue et propose d'envisager plutôt une reconnaissance en termes de rémunération. Ce point sera mis à l'étude.

► *Un des membres du GAPRPS fait maintenant parti de la RH. Quelles sont ses nouvelles missions ? N'entrent-elles pas en conflit avec sa fonction au sein du GAPRPS ? À l'écoute des réponses, nous réservons aux membres du CHSCTA la possibilité de voter pour son maintien et son remplacement.*

Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, informe que l'intéressé lui-même a soulevé cette question et proposé de se retirer du GAPRPS. Son remplacement est en cours.

Le président attend des propositions éventuelles de la part des membres du CHSCT en orientant le choix vers un personnel issu des EPLE (gestionnaire ou agent comptable, par exemple).

FSU :

► *Implantation de plus en plus envahissante des chauves souris dans les ateliers du Lp Patu de Rosemont : quelles mesures pour protéger les élèves et les personnels des déjections et des émanations dangereuses pour leur santé ? (crottes partout, urine imbibant les faux plafonds ou dégoulinant le long des murs, odeurs insoutenables...). On envoie les agents équipés de masques et de gants pour nettoyer alors que les élèves et les profs sont au milieu de tout ça !*



L'inspecteur santé et sécurité au travail répond que l'efficacité d'un répulsif à ultrason est limitée en raison de l'humidité et de l'irrégularité des surfaces. Cependant, aucun impact sanitaire n'a été noté. Les chauves-souris étant une espèce protégée, la délocalisation implique une démarche administrative lourde auprès de la DEAL et du Ministère de l'écologie pour obtenir une dérogation.

Le président informe que la Région a été interpellée sur cette préoccupation pour trouver une solution plus rapide.

► *Emploi du temps élèves et profs contraires aux textes et à toute éthique : de nombreuses classes ont 9h de cours par jour et des profs 1h seulement. Des élèves n'ont que 30mn de coupure pour le déjeuner.*

Le président demande de préciser les situations concrètes de non respect de la réglementation pour qu'un rappel puisse être éventuellement adressé aux établissements concernés.

► *Bilan du traitement du dossier Amiante sur le LP François de Mahy à Saint Pierre.*

L'inspecteur santé et sécurité au travail rappelle que le DTA de 2003 note la présence de matériaux amiantés. Il n'a pas été mis à jour. Une visite de l'ISST en 2013 avait révélé un état de dégradation consigné dans son rapport d'inspection, avec la préconisation d'un nouveau DTA.

Le président propose de reprendre contact avec la Région.

► *Situation de souffrance : LP Isnelle Amelin , section Esthétique/Cosmétique : gros turn-over des contractuels dans cette section, les 2 dernières arrivées sont en train d'envisager d'arrêter.*

Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, répond que l'inspectrice de spécialité avait déjà été saisie de cette situation et que la problématique lui sera rappelée.

► *Situation de danger : un collègue de mécanique automobile du Lycée Stella de Saint Leu se retrouve en butte à des accusations calomnieuses de la part de certains collègues suite au décès de l'un d'entre eux. Le fait de l'accuser publiquement d'être responsable de la mort (décès suite à un cancer) de ce collègue le met en situation de danger.*

Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, propose de prendre contact rapidement avec le service de médecine de prévention.

CGTR Educ'action SAIPER

► *Lorsqu'il n'y a pas d'eau dans une école, quelle est la procédure ? L'école ne doit elle pas être fermée ? Qui doit prendre cette décision ?*

Contexte : le lundi 15 septembre dans le secteur Monté Sano Terrain Elisa, l'eau a été coupée du vendredi 12 septembre dans l'après-midi jusqu'au lundi 15 septembre vers 15h. Le péri scolaire a eu lieu le vendredi, les toilettes n'ont pas pu être nettoyés du week-end et le lundi nous avons fait classe sans eau et sans toilette toute la journée. Les conditions sanitaires étaient déplorables. Il semble que l'école Terrain Elisa était fermée sous la pression des parents. Les parents sont ils notre seul levier en matière de protection de nos conditions de travail ?

Le médecin conseiller technique explique que si l'école tombe dans le cadre d'une alerte ARS, la mairie doit mettre de l'eau conditionnée à la disposition des usagers ou des filtres appropriés. Mais dans tous les cas, un problème d'hygiène peut se poser en fonction de la durée de la coupure et engage la responsabilité de la commune.

L'IA-DAASEN s'étonne qu'il n'y ait eu aucun retour de cette problématique

Le président propose de prendre contact avec l'IEN de circonscription.



► *Comment nettoyer une plaie alors que nous n'avons rien dans les armoires de nos écoles primaires ?*

L'infirmière conseillère technique rappelle que le BO HS N°1 du 6 janvier 2000 expose le protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement, dont l'objectif est de définir les modalités d'organisation des soins et des urgences, les matériels de soin et de dépistage, ainsi que les produits ou médicaments dits d'usage courant, en vente libre en pharmacie, des médicaments d'urgence et de ceux prescrits dans le cadre des projets d'accueil individualisé (PAI).

Le médecin conseiller technique précise que ces matériels et produits sont mis à la disposition des écoles par les mairies. En cas d'omission, l'IEN doit en être informé.

► *Les nouveaux rythmes scolaires entraînent de grosses fatigues pour les élèves mais aussi pour les enseignants. La période 1 est particulièrement longue. Il y a plus de 8 semaines travaillées. Quel bilan faites-vous de ces changements de condition de travail et de pénibilité ? Notez-vous un taux d'absentéisme plus fort que l'an dernier dans l'académie ? Notez-vous une multiplication d'arrêts maladies chez les collègues ?*

L'IA-DAASEN répond qu'il n'y a pas d'augmentation des arrêts de maladie et leur relation à la réforme ne peut être démontrée, notamment en raison d'une période d'observation encore trop courte. Concernant l'absentéisme, le taux du mercredi n'est pas supérieur au taux des autres jours. Celui du samedi ne peut donner lieu à comparaison puisqu'il n'a pas été un jour de travail depuis 2008. Quant à la fatigue, la recherche d'une corrélation serait prématurée.

► *Nous notons de plus en plus d'enfants avec des pathologies très lourdes dans nos écoles : allergie sévère (arachide, ...), diabétique, ... Cela engendre beaucoup de stress pour les enseignants et une lourde vigilance. Quel constat faites-vous ?*

Le médecin conseiller technique reconnaît qu'il y a une croissance de projets d'accueil individualisé concernant les enfants à pathologie chronique lourde et une augmentation de l'intégration du handicap, nécessitant un travail qualitatif qui mobilise beaucoup de temps. Mais, à partir du moment où l'enseignant est informé du PAI, le stress généré par ces situations devrait être limité puisqu'il ne fait qu'appliquer la prescription médicale validée par le SAMU. Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) devrait encore alléger la prise en charge des enfants ayant des troubles cognitifs.

L'IA-DAASEN explique que cette situation est l'effet d'un décalage entre la politique de repérage issue de la loi de 2005 sur le handicap et la formation des enseignants à la prise en charge de ce type de pathologie. Un groupe académique de travail, associant les organisations syndicales, se tiendra sur cette question et réfléchira à une prise en charge globale impliquant tous les acteurs de la communauté éducative, et non l'enseignant seul.

► *Un I.E.N. peut-il obliger une collègue à temps partiel à venir faire l'A.P.C. le jour où elle ne travaille pas, alors que ce jour non travaillé a été imposé par cet I.E.N. ? Cf. circonscription de Sainte Marie où l'A.P.C. a lieu les jeudis de 15h30 à 16h30.*

Le président propose qu'un contact soit pris avec l'IEN pour clarifier cette question

► *Concernant l'école Ann-Mary GAUDIN DE LA GRANGE si la commission de sécurité a donné un avis défavorable, cette école peut-elle être ouverte ?*

L'inspecteur santé et sécurité au travail dit n'avoir pas été informé du passage de cette commission.

► *En cas de travaux lourds, comme à Flacourt, peut-on faire cours dans une situation de nuisance sonore ? Cf. courriers transmis à la mairie de Ste Marie, à la Cellule Hygiène et Sécurité du Rectorat (DASH) et à la CINOR.*

L'inspecteur santé et sécurité au travail répond qu'il a contacté l'IEN de circonscription qui l'a informé qu'un échange et une visite des locaux ont eu lieu avec la mairie pour que les travaux occasionnant des nuisances sonores et des poussières aient lieu hors des périodes scolaires. La situation continuera à être suivie.

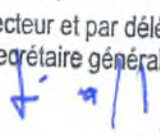




9/9

► Où en est-on de la surveillance médicale des agents du Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ?
Rappel des obligations légales en matière de surveillance médicale :
Les agents titulaires, stagiaires et non titulaires bénéficient, durant leurs heures de services, d'un examen médical périodique obligatoire au minimum tous les 5 ans.

Le médecin conseiller technique rappelle que dans l'académie il y a 2 médecins pour 20 000 personnels. La priorité a été donnée aux personnes en difficulté.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h00.

Le président Pour le Recteur et par délégation le secrétaire général  Xavier LE GALL	Le secrétaire du CHSCTA 	Le secrétaire administratif 
---	---	--

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE

ADDITIF
au Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2014

2 - Présentation des résultats de l'enquête de climat scolaire et de victimation

► [Le SAIPER CGTR Educ'action demande de préciser que l'enquête porte sur le 2^d degré comme suit :]

Page 2/9

Le **proviseur vie scolaire** présente les résultats de l'enquête de climat scolaire et de victimation qui a été menée en 2011 dans les établissements scolaires du 2^d degré.

► [Le SAIPER CGTR Educ'action demande d'insérer sa question sur le comparatif et la réponse du proviseur vie scolaire:]

Page 3/9

Le SAIPER CGTR Educ'Action demande comment un comparatif des données des 1^{er} et 2^d degrés est possible alors que l'enquête a porté uniquement sur le 2^d degré?

Le **proviseur vie scolaire** répond que le comparatif des données entre 1^{er} et 2^d degrés s'est fait par corrélation statistique.

Le SAIPER CGTR Educ'Action s'étonne que l'on puisse apporter des données à une enquête au titre du 1^{er} degré par corrélation statistique sans avoir enquêté dans le 1^{er} degré.

► [Le SAIPER CGTR Educ'action demande d'attribuer les interventions suivantes à l'organisation syndicale correspondante:]

Page 3/9

Le SAIPER CGTR Educ'action demande pourquoi l'enquête ne concerne pas le 1^{er} degré.

Page 3/9

L'UNSA s'étonne qu'on préconise la formation et la professionnalisation comme solutions au problème de violence alors que l'inégalité sociale est déterminante.

5 - Proposition de modification du règlement intérieur

Page 4/9

L'UNSA souhaite que soit rétablie la phrase de l'article 3 du Règlement intérieur qui demande au président de convoquer, en cas d'absence du personnel titulaire, le représentant du personnel suppléant désigné par l'organisation syndicale au titre de laquelle aurait dû siéger le représentant titulaire empêché. Ce qui justifie le droit de vote et le remboursement des frais.

Page 4/9

L'UNSA propose de faire figurer une formule à l'article 22 qui indique l'approbation du règlement intérieur et sa date.

6 - Proposition de création d'un CHSCT spécial pour le Rectorat

Page 5/9

L'UNSA rappelle que le rectorat disposait d'une CHS qui se réunissait régulièrement et dont les compétences pourraient être actualisées dans le cadre d'un CHSCT spécial.

Rectorat
Délégation Académique
à l'Hygiène et à la Sécurité
(DAHS)

2014-2015 / n°

Affaire suivie par
Georges CAMALON
Secrétaire administratif
du CHSCTA

Téléphone
02 62 48 13 86

Fax
02 62 48 11 40

Courriel
gcamalon@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Le président
Pour le Délégué syndical à la Négociation

La secrétaire du CHSCTA

Le secrétaire administratif

